

RÉSUMÉ

Année publication : 2025
Version 1



Plateforme Eurocode 5 – 2025

La Plateforme Eurocode 5 a été lancé en 2012 pour favoriser l'appropriation et l'utilisation des Eurocodes en général et l'Eurocode 5 en particulier.

L'année 2025 a permis :

- De faire un suivi du site internet : www.plateforme-eurocode5.fr
- La réalisation d'un webinar par IBC et FCBA :
 - Méthodes simplifiées de justification
 - Méthodes simplifiées dans l'EN 1995-1-1

Le webinar a rassemblé entre 300 et 350 personnes.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr

Eurocode 5 Platform – 2025

Eurocode 5 Platform was launched in 2012 to facilitate the understanding and use of Eurocodes in general and Eurocode 5 in particular.

Year 2025 made it possible:

- To achieve updates on the website: www.plateforme-eurocode5.fr
- To realize one webinar by IBC and FCBA :
 - Simplified methods of justification
 - Simplified methods in EN 1995-1-1

The webinar gathered between 300 and 350 participants.

Réalisé par :

Financé par :

REALISATION



INSTITUT
TECHNOLOGIQUE

L’Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l’amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l’industrie. Son champ d’action couvre l’ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l’exploitation forestière, de la scierie, de l’emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l’ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d’activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr



L’association IBC (Ingénierie bois Construction) est spécialisée dans le domaine de l’ingénierie des structures bois dont les membres sont des bureaux d’études techniques disposant notamment de compétences reconnues sur les questions de calcul et de conception des bâtiments bois.

FINANCEMENT



Développement des Industries Françaises
de l’Ameublement et du Bois

Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l’Ameublement et du Bois, a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d’intérêt général en faveur des fabricants français de l’ameublement (meubles et aménagements) et du bois (menuiseries, charpentes, panneaux, bois lamellé, CLT, ossature bois, ...). Le CODIFAB fédère et rassemble 4200 PME/ETI et plus de 15000 artisans, représentés par leurs organisations professionnelles :



Les actions collectives ont pour objectif d’accompagner les entreprises de création, de production et de commercialisation par : une meilleure diffusion de l’innovation et des nouvelles technologies, l’adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l’ensemble de la profession.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr